

# Le JOURNAL

## de la CCSSO



### Nouvelle identité

La communauté de communes Senlis Sud Oise et sa nouvelle communication, identité visuelle.

### Dossier spécial

Une nouvelle gouvernance et un pacte fiscal et financier pour renforcer la cohésion entre les communes.

### Vie intercommunale

Les projets de la CCSSO pour ses habitants et au service d'un territoire plus dynamique et plus solidaire.

# ÉDITO



Madame, Monsieur,

Je suis très heureux d'ouvrir, par cet édit, le premier numéro du Journal de notre Communauté de communes Senlis Sud Oise (CCSSO). Il traduit la volonté de donner à notre communication une dynamique renforcée qui s'incarne à travers une nouvelle identité visuelle.

Il a vocation à vous présenter ce que la Communauté de communes et ses élus font pour vous au quotidien, les politiques publiques qu'elle anime, les projets qu'elle conduit. C'est parce que l'action intercommunale est aujourd'hui, plus que jamais, tournée vers les habitants du territoire qu'il m'importe de la partager et de la promouvoir auprès de chacun. Pour donner écho à ces principes, ce premier bulletin est l'occasion de vous présenter la conclusion récente de deux exercices fondateurs pour notre établissement public.

D'abord, le pacte fiscal et financier noué avec l'ensemble des communes. Il se traduit par l'institution d'une enveloppe budgétaire d'1,8 M€ en 2023 et en 2024 pour subventionner leurs projets d'investissement.

Ensuite, le pacte pour une gouvernance plus collégiale qui permet notamment à l'ensemble des maires d'être membres du bureau et de participer ainsi encore plus activement aux réflexions de fonds sur l'avenir du territoire.

En complément de ces briques structurantes de notre collectivité, vous découvrirez également dans ce numéro une rapide présentation des principaux projets de la Communauté de communes : la création d'un nouveau centre aquatique, l'extension du réseau de voies cyclables, l'agrandissement de la Zone d'activités des Portes de Senlis, la création d'une Maison d'assistantes maternelles. Enfin, contraint par la loi d'unifier notre système de financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers, il nous a fallu faire évoluer les pratiques d'une partie du territoire. Les détails de ces évolutions et de leurs conséquences qui se mettront en place dès 2024 vous sont exposées à la fin de ce bulletin.

En espérant que ce numéro vous donne un premier aperçu de l'action de votre communauté de communes, je vous en souhaite une très bonne lecture.

**Guillaume MARECHAL**  
Président de la CCSSO



## Une nouvelle identité

### Communiquer avec les communes et les habitants

6 ans après la création de la communauté de communes Senlis Sud Oise, issue de la fusion de deux anciennes intercommunalités, la CCSSO s'engage dans une démarche de construction de sa communication auprès des communes et des habitants. Dans cette perspective, nous avons mis en place une stratégie puis un plan d'action pour répondre au mieux aux besoins.

### Faire advenir l'existence de la CCSSO

Ce plan d'action doit permettre de faire advenir l'existence de la communauté de communes dans la conscience des habitants et élus, de créer un sentiment d'appartenance et de la cohésion, de fédérer autour des actions sur le territoire et de les rendre lisibles et compréhensibles.

### Une nouvelle identité nécessaire

Pour lancer la communication de la CCSSO, une refonte du logo et de la charte institutionnelle a été nécessaire. Ce changement est bien plus qu'« esthétique », il porte en lui de profondes significations et représente notre engagement envers vous, habitants de la CCSSO.



### Un symbole de connexion et d'identité partagée

Cette nouvelle identité visuelle est le reflet de notre volonté d'unir nos communes tout en mettant en valeur nos atouts communs. Elle représente les caractéristiques du territoire et de chaque commune mais aussi la nécessaire unité entre chaque commune et chaque habitant. Ensemble, nous valorisons nos spécificités tout en œuvrant pour un avenir commun empreint de solidarité et de réussite.

### Conserver et faire vivre nos valeurs

Il s'agit également de symboliser l'engagement de la CCSSO à conserver et à faire vivre les valeurs qui nous sont chères. En utilisant des éléments graphiques évocateurs, l'objectif est de créer un sentiment d'appartenance et de fierté. Ce logo est le vôtre car vous êtes les acteurs principaux de notre communauté de communes. Il nous rappelle que, ensemble, nous construisons un territoire solidaire, dynamique et respectueux de notre patrimoine.

### Permettre la lecture et la reconnaissance de votre intercommunalité

En redessinant ce logo, nous avons pris en compte l'importance de rendre la CCSSO lisible et identifiable. Avec cette nouvelle identité et la déclinaison des différents supports de communication, vous pouvez désormais reconnaître facilement les initiatives et les services qui sont mis en place pour vous. Ce nouveau logo est un symbole fort de l'engagement de la CCSSO et de votre appartenance à celle-ci.

## LES OBJECTIFS DE LA CCSSO

Être reconnaissable et identifiable

Valoriser les atouts et intérêts communs

Faire connaître les projets et actions en cours et à venir

Associer et impliquer



communauté  
de communes

# Le Journal de la CCSSO

**Le journal intercommunal,  
votre source d'information  
incontournable pour suivre  
de près l'actualité de la CCSSO !**

Des brèves pour se tenir informé de l'actualité de la CCSSO, des dossiers sur les grands projets, des initiatives locales valorisées, des rubriques sur la vie économique, environnementale, l'enfance et la solidarité, mais aussi des articles spéciaux pour donner la part belle aux communes et un agenda pour ne manquer aucun événement : le journal de la CCSSO sera le reflet de la dynamique du territoire !



#### Quand ?

Régulièrement



#### Où ?

Dans vos boîtes aux lettres  
et en ligne



Pour l'accompagner dans sa nouvelle dynamique de l'information et de la communication, la CCSSO a choisi d'être épaulée par l'agence de communication La Belle Semeuse. Agence locale, engagée pour le territoire, elle a des valeurs communes à celles de la CCSSO.

# Le pacte fiscal et financier et le pacte de gouvernance

## **Le pacte fiscal et financier : un outil pour subventionner les projets d'investissement des communes.**

La CCSSO soutient les communes dans leurs projets de développement grâce à un pacte financier et fiscal adopté en juin 2023. Ce pacte établit deux fonds de concours :

- Un fonds de concours de 1,8 M€/an en 2023 et 2024. Il permet de faciliter les investissements des communes en participant à leur financement : travaux de voirie, restauration du patrimoine, projets de transition écologique, achat de matériel informatique dans les écoles...

- Un fonds de concours de 100 000 euros pour co-financer les actions menées par les communes dans leur lutte contre les dépôts de déchets sauvages.

Par ce dispositif, la communauté de communes se positionne comme le premier subventionneur des communes du territoire.

## **Le pacte de gouvernance pour renforcer la cohésion entre la communauté de communes et les communes.**

La CCSSO a adopté le 5 octobre 2023 un pacte de gouvernance. Ce pacte repose sur des valeurs et des objectifs clairs visant à préserver le territoire et à renforcer la communauté de communes. Ce pacte a été élaboré de manière partagée avec l'ensemble des maires des communes membres, sous l'égide de Madame le sous-préfet et de l'Agence nationale de cohésion des territoires.

Il instaure notamment une gouvernance plus collégiale en ouvrant le bureau communautaire à l'ensemble des maires.



### Renforcement du rôle du conseil communautaire

Le conseil communautaire est conforté dans son rôle central en retrouvant des attributions autrefois déléguées au bureau communautaire.

### Election d'une nouvelle vice-présidente

Le conseil communautaire a élu Viviane Tondellier, maire de Rully, comme 3<sup>ème</sup> vice-présidente en charge de la communication, de la mutualisation et du soutien aux communes.

### Reconnaissance de l'identité et du rôle des communes au sein de la CCSSO

La prise de décision se fait en privilégiant le niveau d'action le plus adapté aux besoins des habitants. Lorsque celui-ci est pertinent, des coopérations élargies sont envisagées pour la mise en œuvre de certaines compétences communautaires.

### Consolidation et développement des politiques communautaires tout en préservant patrimoine naturel et architectural

Pour concrétiser ces principes, la CCSSO s'engage à donner la priorité à l'exercice efficace des compétences obligatoires, telles que le développement économique, l'environnement et le tourisme. Ces domaines constituent des leviers importants pour assurer le développement harmonieux du territoire. La CCSSO accorde une attention particulière à la gestion durable des espaces forestiers, des milieux humides et du patrimoine historique du territoire.

### Moderniser les pratiques d'information et de communication

Un circuit d'informations efficace et à l'écoute des communes: Assurer la circulation transparente de l'information entre les instances communautaires et les élus municipaux.

Une communication externe renouvelée: Renforcer la politique d'information/communication pour faire connaître l'action communautaire auprès du grand public et des partenaires institutionnels.



Le pacte de gouvernance reste un outil souple et vivant, avec un bilan annuel de sa mise en œuvre jusqu'à la fin du mandat actuel (2020-2026). Ainsi, l'objectif est de donner un nouvel élan à la coopération communautaire et au projet de développement de la CCSSO.

## ACTIONS CONCRÈTES



**Poursuivre nos actions en matière d'itinérance de nos services: haltes-garderies, espace France Services**



**Approfondir et déployer nos politiques engagées en faveur de la transition écologique et énergétique**



**Engager à brève échéance et sans attendre l'obligation légale de 2026, une réflexion sur les prises de compétences communautaires en matière d'eau potable et d'assainissement**



**Renforcer l'information / la communication envers le grand public et les partenaires notamment par la refonte du site internet et la création de supports tels qu'un journal communautaire**

# Les projets à venir pour notre territoire



## Développement de Voies vertes

La CCSSO s'est vue attribuer la compétence politique du logement et cadre de vie. À ce titre, elle a pris en charge le développement du maillage des voies vertes d'intérêt communautaire. La CCSSO a alors engagé une politique volontariste en faveur du développement local et du tourisme en décidant la création de voies de circulation douce permettant de relier les communes du territoire, les projets d'aires de mobilité rurales et de se connecter avec les voies structurantes existantes (Trans'Oise; Londres-Paris).

Un maître d'œuvre a été recruté afin de définir un schéma cyclable du territoire et de le transposer en tranche de travaux. Le marché a été attribué à la société URBANIA. La liaison Senlis Fleurines ainsi que le raccordement entre Senlis et la Zone d'Activité Économique des Portes de Senlis sont en cours de réalisation. Les artères situées en dehors des passages à forte circulation seront empruntées autant que possible. Lorsque cet objectif n'est pas réalisable, des voies vertes aux grands axes seront créées sur les dépendances vertes. Sur les passages peu circulés, la voie verte sera matérialisée par du jalonnement panneaux et pictogrammes.



## CONSTRUCTION D'UNE PISCINE COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de sa compétence, la CCSSO a la volonté de doter le territoire d'un équipement moderne répondant aux besoins de la population, des associations et surtout à celui de l'apprentissage de la natation pour les scolaires.

En 2018, une expression de besoin des élus suivie d'une enquête auprès des habitants a validé la nécessité d'un tel équipement. Il s'en est suivi l'élaboration d'un programme qui s'est achevé en 2019. Un Assistant à Maitrise d'Ouvrage a été mandaté en août 2022 pour accompagner la CCSSO dans le cadre du processus de consultation pour choisir le futur concessionnaire de la nouvelle piscine communautaire. Le projet est en cours de définition. Le groupement qui sera retenu à l'issue de la mise en concurrence se verra attribuer la construction et l'exploitation de la nouvelle structure.

## Etudes de faisabilités du désenclavement de l'extension de la ZAE des portes de Senlis

Dans le cadre de la compétence d'aménagement, il a été validé un projet d'extension de la ZAE des portes de Senlis. La première tranche de cette ZAE a été mise en service en octobre 2020. Elle comprend un complexe hôtel restaurant établissement de la chaîne Best Western et une plateforme logistique AMAZON. Il est programmé l'extension de la ZAE sur une emprise d'environ 17 hectares.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, un bureau d'études a été mandaté le 20 avril 2023 pour étudier le désenclavement de la future extension par un raccordement au réseau viaire du réseau routier.

Le rendu des études a eu lieu au mois de juillet. L'analyse des solutions proposées et la constitution d'un dossier réglementaire pour réaliser le raccordement du chemin des Rouliers par un carrefour conforme à la réglementation est programmé prochainement.



## Construction d'une maison assistantes maternelles « MAM » à Chamant

La CCSSO a validé un projet de création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) dans le cadre de sa compétence en action sociale d'intérêt communautaire.



Les MAM sont des structures collectives d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans, encadrées par des assistantes maternelles agréées travaillant de manière indépendante et en collaboration avec d'autres professionnels de la petite enfance.

Depuis septembre 2021, la CCSSO fait face à une augmentation de la demande d'accueil et à une diminution des places disponibles en raison du départ des assistantes maternelles. Au printemps 2022, un diagnostic de la petite enfance a été réalisé en partenariat avec la CAF, mettant en évidence la nécessité de développer les places d'accueil pour les jeunes enfants.

À l'automne 2022, le service de la petite enfance a recensé les locaux disponibles dans les communes et a contacté les assistantes maternelles intéressées. En janvier 2023, lors de la commission Action Sociale, il a été décidé d'investir dans une maison destinée à une future MAM afin de développer les places d'accueil pour les jeunes enfants. L'acquisition d'un bien immobilier adapté pour une transformation en MAM a été envisagée mais abandonnée faute de biens adaptés.

Puis, en mars 2023, la commune de Chamant a informé la CCSSO de la disponibilité d'un terrain en face de l'école primaire, prévu pour la construction d'un bâtiment à vocation de service public. La CCSSO a acquis ce terrain, considéré comme idéal et central pour le projet de MAM.

En juillet, un cabinet d'architectes a été recruté pour élaborer le programme

et assurer le contrôle extérieur du projet, tandis que l'ADTO (Assistance Départementale pour le Territoire de l'Oise) s'occupera de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

La consultation des entreprises est en cours, avec pour objectif une mise en service de la MAM en septembre 2024.



## L'office de tourisme

Une première convention a acté le rapprochement des offices de tourisme de l'Aire Cantilienne et de la communauté de communes Senlis Sud Oise. La direction sera commune tandis que deux points d'accueil seront proposés au public : un à Chantilly et un à Senlis.

Une réhabilitation des locaux du bâtiment occupé par l'office du tourisme de Senlis, place du Parvis de Notre-Dame à Senlis, est prévue. À terme, les premier et deuxième étages seront dédiés aux agents de l'office Chantilly-Senlis, le rez-de-chaussée étant destiné à l'accueil du public et à recevoir des manifestations telles que des expositions ou autres activités culturelles.

# Harmonisation du financement de la collecte et du traitement des déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Depuis la fusion entre la Communauté de Communes des Trois Forêts et la Communauté de Communes Cœur Sud Oise, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, deux types de prélèvement co-existent sur le territoire pour financer la collecte et le traitement de vos déchets ménagers et assimilés :

- **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :** La TEOM est une taxe de collecte et de traitement de déchets prélevée une seule fois par an, via les impôts fonciers, quel que soit le volume de déchets produits.

Elle est instituée sur **5 communes du territoire** : Aumont en Halatte, Chantant, Courteuil, Fleurines et Senlis.

- **La redevance d'enlèvement d'ordures ménagères incitative (REOMi) :** La REOMi est une redevance calculée en fonction de la quantité de déchets produits évaluée à partir du nombre de levées des poubelles des particuliers.

Ce système est mis en place sur **12 communes du territoire** : Barbery, Borest, Brasseuse, Fontaine-Chaalis, Montépilloy, Mont l'Evêque, Montlognon, Pontarmé, Raray, Rully, Thiers-sur-Thève, Villers-Saint-Frambourg-Ognon.

Or, la loi impose à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 un mode unique de financement de la collecte et de traitement des déchets.

Le conseil communautaire a voté le 5 octobre dernier l'extension de la TEOM sur tout le territoire. Ce choix entraînera plusieurs évolutions :

- **Une baisse du prix payé** pour 85% des habitants du territoire ;

- **Une offre de services uniforme :** une collecte hebdomadaire des ordures ménagères et du tri sélectif (hors centre-ville de Senlis collecté deux fois par semaine) ;

- Et un service de collecte des déchets verts hebdomadaire, en saison (avril à décembre), pour l'ensemble des foyers avec mise à disposition d'un nouveau bac.

La redevance incitative est un dispositif vertueux, mais coûteux, qui aurait engendré un surcoût annuel de près de 500 000€, alors que le passage en TEOM permet **une diminution du coût de gestion** estimé à 80 000 € par an.

**Pour les administrés déjà soumis à la TEOM rien ne change.**

**Ce qui va changer pour les habitants des 12 communes qui étaient en redevance incitative à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**

- La fin de la facturation semestrielle de la redevance incitative : votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sera directement prélevée avec les impôts fonciers à l'automne 2024 ;

- La fin du forfait déchets verts : Une collecte hebdomadaire des déchets verts (en saison), sans surcoût supplémentaire, sera organisée pour l'ensemble des administrés avec la mise à disposition d'un bac dédié pour ceux qui le souhaitent.

Pour accompagner au mieux les administrés concernés par ce changement, et répondre à toutes leurs interrogations :

- Un courrier sera adressé à chaque habitant du territoire.

- L'information sera relayée en complément en mairie et sur les réseaux sociaux

## L'agenda des communes

dim. 10 déc.  
**Marché de Noël**

à Borest  
de 10h à 17h  
à l'école maternelle  
Maurice Duchesne

sam. 16 déc.  
**Concert lyrique  
(ténor-piano)**

à Fleurines  
à 18h  
à l'église de Fleurines

Agenda des manifestations  
de la Ville de Senlis



Siège de la CCSSO

30 avenue Eugène Gazeau  
60300 SENLIS  
Tél : 03 44 99 08 60  
www.ccsso.fr

Directeur de publication : Guillaume MARECHAL  
Directeur de rédaction : Guillaume MARECHAL  
Conception graphique : La Belle Semeuse  
Impression : Impact'imprimerie - 12 100 exemplaires